

VILLE DE NOUMEA

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES
HUMAINES

FD

N° 2018/158

679

P

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Déplacement du Maire à Paris dans le cadre du 101^{ème} Congrès des Maires et Présidents d'Intercommunalité de France

P. J. : 1 projet de délibération

Le 101^{ème} Congrès des Maires et Présidents d'Intercommunalité de France se déroulera du 19 au 22 novembre 2018 à Paris, Porte de Versailles, sur le thème «Servir le citoyen et agir pour la République», en même temps que le traditionnel Salon des Maires et des Collectivités Locales et en ouverture, la journée des Outre-Mer au siège de l'AFM.

Durant ce congrès, des débats, ateliers et points infos seront proposés sur différents thèmes.

Il est donc proposé au conseil municipal d'accorder, conformément à l'article L 123-2 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie, un mandat spécial pour le déplacement du Maire qui se rendra à Paris dans le cadre du 101^{ème} Congrès des Maires et Présidents d'Intercommunalité de France.

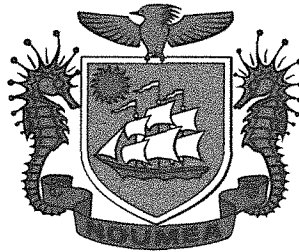
Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 22 août 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

13 SEP. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

679

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 11 septembre à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 05.09.2018	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Janine BAJON
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Karine DESTOURS
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc MANSEL	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELESSERT
DATE D'AFFICHAGE 05.09.2018	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Marc ZEISEL	M.	Philippe BLAISE
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jean-Claude BRIAULT
	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Félicia BALLANGER
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Angélo PITO
	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Dina REY

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Daniel LEROUX	M.	Patrick SENS
			Mme	Françoise SUVE	Mme	Jinezi Annie QAEZE
Nombre de présents	:	28	M.	Dominique SIMONET	M.	Marc DESCHAMPS
			Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	André WAMO
Nombre de votants (13 procurations)	:	41	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Gaël YANNO
			Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Isabelle LAFLEUR
			M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
			Mme	Sabine KAGY	Mme	Sonia BACKES
			M.	Christophe OBLED	M.	Jonas TAOFIFENUA
			M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Charles ERIC
			Mme	Germaine NEWEDOU	Mme	Mireille LEVY
			M.	Christophe CHEVILLON	M.	Hnadriane HNADRIANE
			Mme	Laurène CASSAGNE		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/679
accordant un mandat spécial au Maire
dans le cadre du 101^{ème} Congrès des Maires et Présidents d'Intercommunalité de France

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa réuni en séance publique, le **11 SEP. 2018**

VU la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie, et notamment son article L 123-2,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 98/661 du 8 septembre 1998 autorisant le remboursement des frais de mission des élus sur présentation de factures acquittées,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa modifiée n° 2018/177 du 12 mars 2018 relative au budget principal primitif 2018,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/615 du 31 juillet 2018 portant décision modificative n° 1 du budget principal primitif 2018 de la Ville de Nouméa,

VU la lettre de l'AFM-NC du 15 mars 2018,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/158 du 22 août 2018,

Considérant l'organisation du 101^{ème} Congrès des Maires et Présidents d'Intercommunalités de France qui se tiendra à Paris du 19 au 22 novembre 2018 sur le thème «Servir le citoyen et agir pour la République»,

La Commission de l'Administration Générale entendue en séance du 28 août 2018,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Un mandat spécial est accordé à Madame Sonia LAGARDE, Maire de Nouméa, pour se rendre à Paris dans le cadre du 101^{ème} Congrès des Maires et Présidents d'Intercommunalité de France.

ARTICLE 2 /

Les frais de mission seront pris en charge sur le budget de la Ville de Nouméa sur présentation des factures acquittées.

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

13 SEP. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

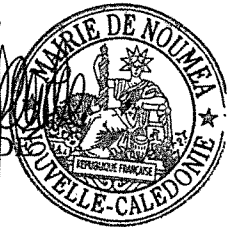
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 11 SEP. 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 12 SEP. 2018

Le Maire,

Sonia LARGARD

DESTINATAIRES :

SUBD.ADMINIS.SUD	- 1
D.F.	- 1
D.R.H. (dont T.P.S.)	- 2
CABINET	- 1
AFFICHAGE	- 1

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

13 SEP. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 13 SEP. 2018
au Commissaire Délégué
~~et notifié le~~ 13 SEP. 2018
et / ou publié le
est exécutoire de plein droit



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances